NOVEMBRE 2026

RECONNAISSANCE DE LA SPÉCIFICITÉ DU MÉTIER D'AGENT CIRCULATION

Dans le cadre du programme Circul'Action, SNCF Réseau va expérimenter un dispositif alternatif d'accès à la classe 5 pour le métier d'Agent Circulation dans trois grands centres (CCR/CCU) au cours de l'année 2027.

UNE EXPÉRIMENTATION QUI VA DANS LE BON SENS !

L'objectif est de proposer un parcours professionnel adapté aux grands centres, en reconnaissant la compétence et la technicité du métier Circulation, ainsi qu'en valorisant l'expérience et l'engagement dans un environnement complexe pour des agents qui ne souhaitent pas assurer des missions d'encadrement.

Afin de pouvoir être éligible à ce dispositif, les agents devront être identifiés par la ligne managériale de l'EIC et répondre à certains critères :

- Au moins 10 ans d'ancienneté à la classe 4.
- Avoir une expérience sur des postes à la classe 4 étant identifiés comme préparant à la tenue du poste à la classe 5 visé.
- Maitriser les compétences techniques et non techniques attendues.

Les agents retenus s'engagent à tenir le poste de classe 5 concerné pour une durée minimale de 3 ans.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce dispositif constitue une avancée : il permettrait aux agents Circulation expérimentés d'accéder directement de la classe 4 à la classe 5 sans devoir devenir managers. Le syndicat demande toutefois d'étendre cette reconnaissance au-delà des seuls grands centres, afin de valoriser partout l'expertise de terrain, l'expérience et les compétences acquises au service de l'exploitation ferroviaire.

L'EXPERTISE DU TERRAIN VAUT QUALIFICATION. RECONNAISSONS-LA !

Contactez-nous sur **federation@unsa-ferroviaire.org**